

Établissement scolaire : **École du Pays de Banon**  
RNE : **0040067b**  
Ville : **Banon**

## SOMMAIRE

Description de l'établissement	2
Principes généraux	3
Capacité d'accueil	6
Procédure de gestion d'un cas COVID	7

## DESCRIPTION DE L'ÉTABLISSEMENT

### Composition de l'Établissement

Nombres de bâtiments : **1**

Nombre de salles de classes / permanences : **7**

Nombre de salles de réunions : **1**

Nombre d'ateliers / salle de motricité : **1**

Nombre de dortoir : **1**

Bibliothèque / CDI : **1**

Salle de restauration / foyer : **1**

Nombres de robinets : **WC maternelles => 8 / WC garçons => 6 / WC filles => 6 / cour => 1 / Adultes => 1**

Nombres de toilettes : **WC maternelles => 8 / WC garçons => 4 / WC filles => 4 / cour => 2 / Adultes => 2**

### Situation administrative

Circonscription : **Sisteron sud**

Nom Directeur d'école : **Alaterre Guillaume**

Adresse mel : **ce.0040067b@ac-aix-marseille.fr**

Téléphone : **04.92.73.28.55**

### Vue aérienne



# PRINCIPES GÉNÉRAUX

## Les fondamentaux

- ◆ Le maintien de la distanciation physique
- ◆ L'application des gestes barrière
- ◆ La limitation du brassage des élèves
- ◆ Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels
- ◆ La formation, l'information et la communication

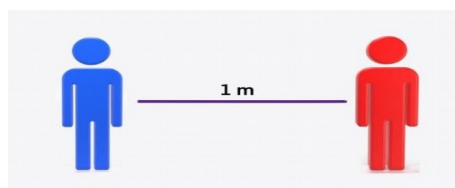
### Préalable :

Les parents d'élèves doivent s'engager à ne pas mettre leurs enfants à l'école/EPLE en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'école/EPLE.

En cas de symptôme ou de fièvre (37,8°C ou plus), l'élève, tout comme les personnels, ne doit pas se rendre à l'école/EPLE.

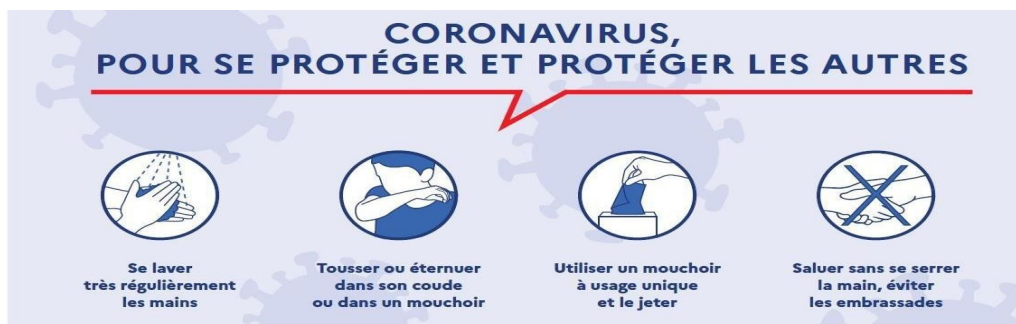
Les médecins et les infirmiers de l'éducation nationale apportent expertise et conseils aux équipes concernant l'hygiène, les gestes recommandés et la survenue éventuelle de cas de Covid-19.

## Le maintien de la distanciation physique



## L'application des gestes barrière

Les gestes barrière doivent être appliqués en permanence, partout et par tout le monde.



### Le lavage des mains

Le lavage des mains consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant au moins 30 secondes, avec un séchage soigneux si possible en utilisant une serviette en papier jetable ou sinon à l'air libre. Les serviettes à usage collectif sont à proscrire.

A défaut, l'utilisation d'une solution hydro-alcoolique peut être envisagée, sous le contrôle étroit d'un adulte.

**Le lavage des mains doit être réalisé, a minima :** à l'arrivée dans l'école ; avant de rentrer en classe, notamment après les récréations ; avant et après chaque repas ; avant d'aller aux toilettes et après y être allé ; après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué ; le soir avant de rentrer chez soi et dès l'arrivée au domicile.

Les échanges manuels de tout objet doivent être évités ou accompagnés de modalités de désinfection après chaque utilisation.

L'affichage du lavage des mains doit être mis à côté de chaque point d'eau.

## Le port du masque

**Pour les personnels :** Les agents en contact direct avec les élèves au sein des écoles/EPLE portent des masques dits « grand public » de catégorie 1 à raison de deux masques par jour de présence dans les écoles.

Le port d'un masque « grand public » est obligatoire dans toutes les situations où les règles de distanciation risquent de ne pas être respectées auprès des plus jeunes ou d'élèves à besoins éducatifs particuliers, pendant la circulation au sein de la classe ou de l'établissement, ou encore pendant la récréation. Il est recommandé dans toutes les autres situations.

### Pour les élèves :

- pour les élèves des écoles maternelles le port de masque est à proscrire ;
- pour les élèves des écoles élémentaires, le port du masque n'est pas recommandé mais les enfants peuvent en être équipés s'ils le souhaitent et s'ils sont en mesure de le porter sans risque de mésusage.

L'avis du médecin référent déterminera les conditions du port du masque pour les élèves présentant des pathologies.

Il appartiendra aux parents de fournir des masques à leurs enfants lorsque les masques seront accessibles aisément à l'ensemble de la population.

Dans l'attente, le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse dote chaque EPLE en masques.

## La ventilation des classes et autres locaux

L'aération des locaux est fréquemment réalisée et dure au moins 10 minutes à chaque fois. Les salles de classe et autres locaux occupés pendant la journée sont aérés le matin avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner et le soir pendant le nettoyage des locaux.

## La limitation du brassage des élèves

L'objectif est de limiter les croisements entre élèves de classes différentes ou de niveaux différents.

### L'arrivée à l'école :

#### Enfants qui vont en classe avec un enseignant

Ils rentrent entre 8h50 et 9h00 par le portail du haut. Ils se lavent les mains\* vont directement en classe.

#### Enfants qui vont à la garderie municipale

Ils arrivent entre 8h00 et 8h45 par le portail du bas. Ils se lavent les mains dans la cour.

Ils rentrent dans la salle de motricité à 9h15.

#### Enfants qui arrivent par le bus

Ils rentrent par le portail du haut.

S'ils vont en classe, ils se lavent les mains\* et se dirigent directement dans leur salle ;

S'ils vont à la garderie, ils se dirigent directement dans la cour des grands (sans rentrer dans le bâtiment) où se lavent les mains.

### Les récréations :

Les enfants de classe de PS-MS font leur récréation dans la cour des maternelles aux horaires habituels.

Les enfants de classe de la GS au CM2 font leur récréation dans la cour des élémentaires aux horaires habituels.

Les enfants du groupe « personnel prioritaire » font leur récréation dans la même cour que les élèves encadrés par des enseignants.

Les enfants de la garderie municipale font leur récréation dans la cour inutilisée par les élèves qui sont en classe.

Par cette organisation les croisements sont limités dans les couloirs, les adultes doivent rester vigilants.

### Le départ de l'école :

#### Enfants qui sont à la garderie municipale

Ils sortent dans la cour des grands à 16h00, se lavent alors les mains. Ils sortent à partir de 16h35 par le portail du bas.

#### Enfants qui prennent le bus

Ils sortent par le portail du haut à 16h15 après s'être lavés les mains\*.

#### Enfants qui étaient en classe

Ils sortent à 16h30 par le portail du haut, après s'être lavés les mains\*.

\* En entrant et en sortant de classe, les élèves de la TPS au CE2 se lavent les mains dans la salle d'eau des maternelles, les élèves de CM1 et CM2 se lavent les mains dans les salles d'eau des grands.

## Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels

Périodicité des nettoyages et protocoles mis en place avec la municipalité.

- WC => **après chaque usage (sauf WC attribués à un seul élève)**
- Salle de classe => **pause méridienne et après 16h30**
- Poignets de portes => **avant 8h50, pendant la pause méridienne et après 16h30**
- Boutons d'ouverture des volets => **avant 8h50 et après 16h30**
- Cantine => **avant et après chaque service**

## La formation, l'information et la communication

### Les parents

Ils sont **informés clairement** :

- des conditions d'ouverture de l'école
- de leur rôle actif dans le respect des gestes barrière
- de la surveillance de l'apparition de symptôme chez leur enfant avec une prise de température quotidienne (la température doit être inférieure à 37,8°C)
- des moyens mis en œuvre en cas de symptômes chez un élève ou un personnel
- de la procédure applicable lors de la survenue d'un cas, qu'il concerne son enfant ou un autre élève ou un personnel
- des numéros de téléphone utiles pour obtenir des renseignements et les coordonnées des personnels de santé médecins et infirmiers travaillant auprès de l'établissement
- de l'interdiction de pénétrer dans les bâtiments de l'école
- des points et horaires d'accueil et de sortie des élèves
- des horaires à respecter pour éviter les rassemblements au temps d'accueil et de sortie
- de l'organisation de la demi-pension

### Les élèves

Le jour de la rentrée, les élèves bénéficient d'une **information pratique sur la distanciation physique, les gestes barrière dont l'hygiène des mains**. Celle-ci est adaptée à l'âge des élèves. Cette sensibilisation est répétée autant que nécessaire.

Documents de communication de l'établissement :

- Protocole sanitaire détaillé (envoyé par courriel et publié sur le site de l'école).
- Document sur l'organisation des entrées et des sorties de l'établissement (envoyé par courriel et publié sur le site de l'école).

Affiches de communication de l'établissement et leur lieu d'affichage :

- Kit générique « affiches déconfinement » publié par le ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse (Affiché devant l'école, aux portes d'accès de l'établissement, les salles de classe, les salles des professeurs, les WC, la cantine et l'espace technique contenant les produits ménagers. Publié sur le site de l'école).
- Document sur l'organisation des entrées et des sorties de l'établissement (aux portes d'accès).

## CAPACITÉ D'ACCUEIL

Le respect du principe de distanciation physique est une condition sanitaire indispensable. Une distance d'au moins un mètre entre les tables et entre les tables et le bureau du ou des professeurs (soit environ 4m<sup>2</sup> par élève, à l'exception de ceux placés, dans la configuration de la classe, contre un mur, une fenêtre, une bibliothèque, etc.)

Les salles doivent être ventilées, la porte d'entrée et une fenêtre sont obligatoirement ouvertes.

**Salle de motricité** (réservée pour la garderie municipale)

capacité : 15 enfants maximum

### **Cantine**

capacité : 19 enfants maximum.

Au moins deux services auront lieu afin de respecter cette capacité de 19 élèves en lien avec les normes sanitaires actuelles. Un minimum de contact sera déployé afin de servir les repas. Masques et gants sont obligatoires pour les adultes pendant la préparation de repas et pendant le service.

**Salle 1** (accueil des enfants du personnel soignant)

capacité : 14 personnes maximum

**Salle 2** (groupe de M. Alaterre)

capacité : 10 élèves maximum

**Salle 3** (groupe de Mme Ollivier)

capacité : 14 élèves maximum

**Salle 9** (groupe de M. N'Tsaï)

capacité : 15 élèves maximum

La municipalité a pris des dispositions humaines particulières et exceptionnelles afin d'assurer le nettoyage et la désinfection des locaux et du matériel listés p5 de ce présent protocole.

## PROCÉDURE DE GESTION D'UN CAS COVID

Les symptômes évocateurs sont :

- Toux
- Eternuement
- Essoufflement
- mal de gorge
- fatigue
- troubles digestifs
- sensation de fièvre
- etc.

### **En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes chez un élève**

#### **Conduite à tenir**

- ◆ Isolement immédiat de l'élève avec un masque pour les enfants en âge d'en porter dans une pièce dédiée permettant sa surveillance dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. Respect impératif des gestes barrière. En cas de doute, contacter un personnel de santé de l'éducation nationale.
- ◆ Appel sans délai des parents/responsables légaux pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les gestes barrière.
- ◆ Rappel par le directeur/chef d'établissement de la procédure à suivre par les parents à savoir : éviter les contacts et consulter le médecin traitant qui décidera de l'opportunité et des modalités de dépistage de l'élève le cas échéant. Un appui de du médecin ou de l'infirmier de l'éducation nationale pourra être sollicité si les parents/responsables légaux sont en difficulté pour assurer cette démarche de prise en charge.
- ◆ Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.
- ◆ Poursuite stricte des gestes barrière.

L'élève ne pourra revenir en classe qu'après un avis du médecin traitant, du médecin de la plateforme Covid-19 ou du médecin de l'éducation nationale.

#### **En cas de test positif**

- ◆ Information des services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires, et de la collectivité de rattachement.
- ◆ La famille pourra être accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée compte tenu du contexte.
- ◆ Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques. Des décisions de quatorzaines, de fermeture de classe, de niveau ou d'école pourront être prises par ces dernières.
- ◆ Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'élève dans les 48h qui précèdent son isolement.
- ◆ Information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'élève malade selon le plan de communication défini par l'école.
- ◆ Les personnels psychologues et de santé de l'éducation nationale pourront apporter leur appui.

### Conduite à tenir

- ◆ Isolement immédiat de l'adulte avec un masque si le retour à domicile n'est pas immédiatement possible. Respect impératif des gestes barrière. En cas de doute, contacter un personnel de santé de l'éducation nationale.
- ◆ Rappel de la procédure à suivre : éviter les contacts et consulter son médecin traitant qui décidera de la réalisation d'un test de dépistage dans un centre prévu à cet effet.
- ◆ Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.
- ◆ Poursuite stricte des gestes barrière.

### En cas de test positif

- ◆ Information des services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires, et de la collectivité de rattachement.
- ◆ La personne est accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée compte tenu du contexte. La médecine de prévention peut être sollicitée.
- ◆ Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques. Des décisions de quatorzaines, de fermeture de classe, de niveau ou d'école pourront être prises par ces dernières.
- ◆ Information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'adulte malade selon le plan de communication défini par l'établissement.
- ◆ Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'adulte dans les 48h qui précèdent son isolement.
- ◆ Les personnels psychologues et de santé de l'éducation nationale apportent leur appui.